

Société Générale : Slawomir Krupa rassure les marchés



BANQUE

Le directeur général de la Société Générale a présenté de bons résultats trimestriels et a annoncé une reorganisation pour la banque. Un vrai soulagement malmené en Bourse

Gabriel Nédélec

Le directeur général de la Société Générale (SG), Slawomir Krupa, a annoncé jeudi 26 octobre des résultats de son premier trimestre (PT) qui ont rassuré les investisseurs. Le groupe a annoncé une hausse de 1,33 % de son résultat net et une baisse de 9 % de son coût opérationnel net d'impôt (COCI) à 1,37 milliard d'euros. Cette performance s'explique par une forte contribution de la banque en Europe, où le bénéfice net a augmenté de 1,61 milliard d'euros, grâce à une meilleure maîtrise des dépenses opérationnelles et à une hausse de la provision pour dépréciation.

Le directeur général de la Société Générale, Slawomir Krupa, a annoncé jeudi 26 octobre des résultats de son premier trimestre (PT) qui ont rassuré les investisseurs. Le groupe a annoncé une hausse de 1,33 % de son résultat net et une baisse de 9 % de son coût opérationnel net d'impôt (COCI) à 1,37 milliard d'euros. Cette performance s'explique par une forte contribution de la banque en Europe, où le bénéfice net a augmenté de 1,61 milliard d'euros, grâce à une meilleure maîtrise des dépenses opérationnelles et à une hausse de la provision pour dépréciation.

Le directeur général de la Société Générale, Slawomir Krupa, a annoncé jeudi 26 octobre des résultats de son premier trimestre (PT) qui ont rassuré les investisseurs. Le groupe a annoncé une hausse de 1,33 % de son résultat net et une baisse de 9 % de son coût opérationnel net d'impôt (COCI) à 1,37 milliard d'euros. Cette performance s'explique par une forte contribution de la banque en Europe, où le bénéfice net a augmenté de 1,61 milliard d'euros, grâce à une meilleure maîtrise des dépenses opérationnelles et à une hausse de la provision pour dépréciation.

Le directeur général de la Société Générale, Slawomir Krupa, a annoncé jeudi 26 octobre des résultats de son premier trimestre (PT) qui ont rassuré les investisseurs. Le groupe a annoncé une hausse de 1,33 % de son résultat net et une baisse de 9 % de son coût opérationnel net d'impôt (COCI) à 1,37 milliard d'euros. Cette performance s'explique par une forte contribution de la banque en Europe, où le bénéfice net a augmenté de 1,61 milliard d'euros, grâce à une meilleure maîtrise des dépenses opérationnelles et à une hausse de la provision pour dépréciation.

Pourquoi BNP Paribas a déçu les investisseurs au troisième trimestre

400 millions d'euros d'économies dans le cadre de son plan à horizon 2025. Au troisième trimestre, BNP Paribas n'a pas dévié de sa trajectoire financière. Le groupe a continué de réduire ses dépenses opérationnelles et de maintenir un rythme de réduction des coûts de 5,9 % sur un an. Ces économies ont permis au groupe de 2,8 milliards d'euros de bénéficier net part du problème trimestriel, en hausse de 5,9 % sur un an. Cet un peu mieux que les 2,7 milliards anticipés par les analystes financiers. Interrogés par Bloomberg, les analystes financiers ont estimé que BNP Paribas devrait réaliser des économies de 400 millions d'euros d'ici à fin 2025.

Les attentes étaient fortes sur le redressement des actifs et la performance de détail au troisième trimestre. Les analystes financiers ont anticipé un résultat de 2,6 milliards d'euros, mais le groupe a finalement enregistré un résultat net de 2,8 milliards d'euros. Cette performance est soutenue par une hausse de la provision pour dépréciation de 1,6 milliard d'euros, ainsi qu'une amélioration des revenus opérationnels de 1,6 milliard d'euros. Malgré une baisse de la marge opérationnelle de 1,33 %, le groupe a maintenu une marge nette de 16,8 %, contre 16,6 % au troisième trimestre de l'année précédente.

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE (PPEV)

Le projet prévoit la construction de logements et d'une école, à proximité de l'avenue de la République, dans le quartier de Saint-Clément à Paris. Le projet est soumis à l'avis du public en vertu de l'article L.123-19 du Code de l'urbanisme. L'avis du public est ouvert du 18 octobre au 18 novembre 2024 inclus, soit pendant 32 jours. Les observations et propositions du public peuvent être déposées en ligne sur le site internet de l'urbanisme à Paris (<http://www.paris.fr/urbanisme>) ou par courrier postal. L'avis du public est accessible sur le site de la Direction Générale de l'Urbanisme à Paris (<http://www.paris.fr/urbanisme>).

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé que l'association « **Association pour la préservation de la faune et de la flore de la vallée de la Seine** » a été déclarée et inscrite au répertoire public de l'association (<http://www.informations-associatives.fr>). L'association a pour objet la protection et la sauvegarde de la faune et de la flore de la vallée de la Seine, ainsi que la mise en œuvre de projets de protection de l'environnement. Le siège social de l'association est situé au 11 rue de la Vallée, 93200 La Courneuve.

LES ECHOS

Diffusez vos enquêtes publiques dans Les Echos

Les enquêtes publiques sont diffusées dans Les Echos, journal de référence en France. Votre enquête sera lue par des milliers de professionnels et de citoyens. Contactez-nous pour en savoir plus.

Le service est accessible sur le site www.lesechos.fr.



Les banques appelées à la rescousse face à la gronde des agriculteurs



© V. Lecomte/Contrasto

PRÉL

La ministre de l'Agriculture a annoncé la mise en place de prêts à taux préférentiels pour aider les agriculteurs en difficulté.

Ces crédits seront octroyés par les banques, mais adossés à une garantie publique, déployée par Bpifrance, qui couvrira 70 % du montant.

Martine Rothmann

Alors que les agriculteurs ont prévu de se mobiliser partout en France à partir de lundi, les banques sont mises à contribution. Après une discussion qui s'est accordée ces dernières semaines avec les représentants des établissements bancaires pré-sentés, le ministre de l'Agriculture a annoncé la mise en place de prêts à taux préférentiels dans le cadre de la loi de soutien à l'agriculture.

A l'occasion d'un déplacement dans l'Aude, le ministre de l'Agriculture, grand rapporteur de la loi de soutien à l'agriculture, a annoncé le lancement de deux dispositifs. Des annonces qui vont être accueillies avec intérêt par les agriculteurs en difficulté. Des annonces qui vont être accueillies avec intérêt par les agriculteurs en difficulté.

« Les crédits que nous avons déjà mis en place cette année, comme des prêts à taux préférentiels, vont être complétés par des prêts à taux préférentiels », a déclaré le ministre de l'Agriculture.

Amoureux producteurs & levées

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
RAPPEL
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
PLAINE COMMUNALE

METTRE À DISPOSITION OUVRE SERVICE D'ANCRAGE ET D'APPUI SUR LES FACILITES D'EMBAUCHE INTERNATIONALES DE LA PLACE JEAN JAURES (MARTELL-DONMIS) POUR LES AGRICULTEURS ET LES AGRICULTEURS EN DIFFICULTÉ

Le public est invité, par lettre n°2024 du 25/10/2024, à se rendre à la séance de l'assemblée publique pour les avis d'enquête publique sur le projet de loi de soutien à l'agriculture.

La loi de soutien à l'agriculture a pour objet de soutenir les agriculteurs en difficulté et de favoriser le développement de l'agriculture.

À l'occasion de l'enquête publique, le rapport et les conclusions d'enquête seront communiqués au public et les conclusions d'enquête seront publiées.

La ligne de référence est de 40 lignes au corps normal de 8 points de taille. Les départements habiles sont 73, 74, 91, 92, 93, 94, 95 et 99.

EP 24-581 | contact@plaine.com

ASSURANCE

Un ensemble de 17 mutuelles, unions et fédérations mutualistes s'inquiète, dans une lettre adressée au Premier ministre, de la perte de la garantie de la Fédération Mutualiste sur la santé.

Les cotisés liés pourraient mettre « à mal le périmètre de notre système de solidarité nationale ».

Face à l'augmentation continue des maladies chroniques, les mutuelles appellent le gouvernement à agir.

« L'augmentation continue des maladies chroniques, les mutuelles appellent le gouvernement à agir. Nous devons stopper les dépenses de santé devant conduire à une hausse inacceptable de 20% des prestations versées par les organismes mutualistes, rappelle la lettre adressée à Michel Barnier.

« L'augmentation continue des maladies chroniques, les mutuelles appellent le gouvernement à agir. Nous devons stopper les dépenses de santé devant conduire à une hausse inacceptable de 20% des prestations versées par les organismes mutualistes, rappelle la lettre adressée à Michel Barnier.

Pesticides, amiante : l'alerte lancée par les mutuelles

Le but du ministère de l'Agriculture est de passer douze ans, de 2024 à 2036, à la réduction de 50% des pesticides. Mais les mutuelles appellent à appliquer des mesures plus strictes.

« L'augmentation continue des maladies chroniques, les mutuelles appellent le gouvernement à agir. Nous devons stopper les dépenses de santé devant conduire à une hausse inacceptable de 20% des prestations versées par les organismes mutualistes, rappelle la lettre adressée à Michel Barnier.

« L'augmentation continue des maladies chroniques, les mutuelles appellent le gouvernement à agir. Nous devons stopper les dépenses de santé devant conduire à une hausse inacceptable de 20% des prestations versées par les organismes mutualistes, rappelle la lettre adressée à Michel Barnier.

« L'augmentation continue des maladies chroniques, les mutuelles appellent le gouvernement à agir. Nous devons stopper les dépenses de santé devant conduire à une hausse inacceptable de 20% des prestations versées par les organismes mutualistes, rappelle la lettre adressée à Michel Barnier.

« L'augmentation continue des maladies chroniques, les mutuelles appellent le gouvernement à agir. Nous devons stopper les dépenses de santé devant conduire à une hausse inacceptable de 20% des prestations versées par les organismes mutualistes, rappelle la lettre adressée à Michel Barnier.

Le but du ministère de l'Agriculture est de passer douze ans, de 2024 à 2036, à la réduction de 50% des pesticides. Mais les mutuelles appellent à appliquer des mesures plus strictes.

« L'augmentation continue des maladies chroniques, les mutuelles appellent le gouvernement à agir. Nous devons stopper les dépenses de santé devant conduire à une hausse inacceptable de 20% des prestations versées par les organismes mutualistes, rappelle la lettre adressée à Michel Barnier.

Restaurateur de dette

Le but du ministère de l'Agriculture est de passer douze ans, de 2024 à 2036, à la réduction de 50% des pesticides. Mais les mutuelles appellent à appliquer des mesures plus strictes.

« L'augmentation continue des maladies chroniques, les mutuelles appellent le gouvernement à agir. Nous devons stopper les dépenses de santé devant conduire à une hausse inacceptable de 20% des prestations versées par les organismes mutualistes, rappelle la lettre adressée à Michel Barnier.

« L'augmentation continue des maladies chroniques, les mutuelles appellent le gouvernement à agir. Nous devons stopper les dépenses de santé devant conduire à une hausse inacceptable de 20% des prestations versées par les organismes mutualistes, rappelle la lettre adressée à Michel Barnier.

« L'augmentation continue des maladies chroniques, les mutuelles appellent le gouvernement à agir. Nous devons stopper les dépenses de santé devant conduire à une hausse inacceptable de 20% des prestations versées par les organismes mutualistes, rappelle la lettre adressée à Michel Barnier.

« L'augmentation continue des maladies chroniques, les mutuelles appellent le gouvernement à agir. Nous devons stopper les dépenses de santé devant conduire à une hausse inacceptable de 20% des prestations versées par les organismes mutualistes, rappelle la lettre adressée à Michel Barnier.

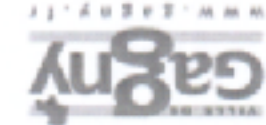
« L'augmentation des affections de longue durée, ALD, explique uniquement vieillissement de la population. De nombreuses causes pathogènes sont à rechercher ailleurs que dans le temps. »

« L'augmentation des affections de longue durée, ALD, explique uniquement vieillissement de la population. De nombreuses causes pathogènes sont à rechercher ailleurs que dans le temps. »

Page 6

Lire nos informations

Marchés - de 90 000 Euros



COMMUNE DE GAGNY
Mairie de Gagny - 93000 Gagny
10, rue de la République - 93000 Gagny
Tél : 01 56 48 22 81
www.gagny.fr

AVIS D'APPEL AUX PROPRIETAIRES D'APPARTEMENTS ET D'APARTEMENTS EN PROPRIÉTÉ DIVISÉE
Mairie de Gagny - 93000 Gagny
10, rue de la République - 93000 Gagny
Tél : 01 56 48 22 81
www.gagny.fr

ANNONCE LÉGALE
Publiez votre annonce légale
avec Le Parisien
Recevez-vous sur
parisien.annonces-legales.fr

Le bon réflexe, c'est Collectivités territoriales

Le Parisien

Publiez vos annonces dans Le Parisien

Le Parisien est le seul quotidien habilité sur l'ensemble des départements d'Ile-de-France et Oise.

Votre contact pour vos annonces : 01 87 39 82 96

legales@leparisien.fr

Enquête Publique

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LE DÉPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS
Mairie de Saint-Denis
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
RELATIVE À LA RÉAÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE L'ÉPT PARIS TERRES DENVOY

Ce lundi 25 novembre 2024 à 17h00
à 17h00, soit une durée de 22 jours consécutifs, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ÉPT Paris Terres Denvoy sera débattu en séance publique au siège de la commission d'enquête publique.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ÉPT Paris Terres Denvoy a été élaboré par la commission d'enquête publique et sera soumis à la délibération de la commission d'enquête publique.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ÉPT Paris Terres Denvoy a été élaboré par la commission d'enquête publique et sera soumis à la délibération de la commission d'enquête publique.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ÉPT Paris Terres Denvoy a été élaboré par la commission d'enquête publique et sera soumis à la délibération de la commission d'enquête publique.

Le Bourget
25 novembre 14h00-17h00
22 novembre 14h00-17h00
19 novembre 14h00-17h00
16 novembre 14h00-17h00
13 novembre 14h00-17h00
10 novembre 14h00-17h00
07 novembre 14h00-17h00
04 novembre 14h00-17h00
01 novembre 14h00-17h00

Le Blanc-Mesnil
25 novembre 14h00-17h00
22 novembre 14h00-17h00
19 novembre 14h00-17h00
16 novembre 14h00-17h00
13 novembre 14h00-17h00
10 novembre 14h00-17h00
07 novembre 14h00-17h00
04 novembre 14h00-17h00
01 novembre 14h00-17h00

Le Blanc-Mesnil
25 novembre 14h00-17h00
22 novembre 14h00-17h00
19 novembre 14h00-17h00
16 novembre 14h00-17h00
13 novembre 14h00-17h00
10 novembre 14h00-17h00
07 novembre 14h00-17h00
04 novembre 14h00-17h00
01 novembre 14h00-17h00

Le Blanc-Mesnil
25 novembre 14h00-17h00
22 novembre 14h00-17h00
19 novembre 14h00-17h00
16 novembre 14h00-17h00
13 novembre 14h00-17h00
10 novembre 14h00-17h00
07 novembre 14h00-17h00
04 novembre 14h00-17h00
01 novembre 14h00-17h00

Le Blanc-Mesnil
25 novembre 14h00-17h00
22 novembre 14h00-17h00
19 novembre 14h00-17h00
16 novembre 14h00-17h00
13 novembre 14h00-17h00
10 novembre 14h00-17h00
07 novembre 14h00-17h00
04 novembre 14h00-17h00
01 novembre 14h00-17h00

Le Blanc-Mesnil
25 novembre 14h00-17h00
22 novembre 14h00-17h00
19 novembre 14h00-17h00
16 novembre 14h00-17h00
13 novembre 14h00-17h00
10 novembre 14h00-17h00
07 novembre 14h00-17h00
04 novembre 14h00-17h00
01 novembre 14h00-17h00

Le Blanc-Mesnil
25 novembre 14h00-17h00
22 novembre 14h00-17h00
19 novembre 14h00-17h00
16 novembre 14h00-17h00
13 novembre 14h00-17h00
10 novembre 14h00-17h00
07 novembre 14h00-17h00
04 novembre 14h00-17h00
01 novembre 14h00-17h00

Le Blanc-Mesnil
25 novembre 14h00-17h00
22 novembre 14h00-17h00
19 novembre 14h00-17h00
16 novembre 14h00-17h00
13 novembre 14h00-17h00
10 novembre 14h00-17h00
07 novembre 14h00-17h00
04 novembre 14h00-17h00
01 novembre 14h00-17h00

Le Blanc-Mesnil
25 novembre 14h00-17h00
22 novembre 14h00-17h00
19 novembre 14h00-17h00
16 novembre 14h00-17h00
13 novembre 14h00-17h00
10 novembre 14h00-17h00
07 novembre 14h00-17h00
04 novembre 14h00-17h00
01 novembre 14h00-17h00

Le Blanc-Mesnil
25 novembre 14h00-17h00
22 novembre 14h00-17h00
19 novembre 14h00-17h00
16 novembre 14h00-17h00
13 novembre 14h00-17h00
10 novembre 14h00-17h00
07 novembre 14h00-17h00
04 novembre 14h00-17h00
01 novembre 14h00-17h00

Le Blanc-Mesnil
25 novembre 14h00-17h00
22 novembre 14h00-17h00
19 novembre 14h00-17h00
16 novembre 14h00-17h00
13 novembre 14h00-17h00
10 novembre 14h00-17h00
07 novembre 14h00-17h00
04 novembre 14h00-17h00
01 novembre 14h00-17h00

Le Blanc-Mesnil
25 novembre 14h00-17h00
22 novembre 14h00-17h00
19 novembre 14h00-17h00
16 novembre 14h00-17h00
13 novembre 14h00-17h00
10 novembre 14h00-17h00
07 novembre 14h00-17h00
04 novembre 14h00-17h00
01 novembre 14h00-17h00

Le Blanc-Mesnil
25 novembre 14h00-17h00
22 novembre 14h00-17h00
19 novembre 14h00-17h00
16 novembre 14h00-17h00
13 novembre 14h00-17h00
10 novembre 14h00-17h00
07 novembre 14h00-17h00
04 novembre 14h00-17h00
01 novembre 14h00-17h00

Le Blanc-Mesnil
25 novembre 14h00-17h00
22 novembre 14h00-17h00
19 novembre 14h00-17h00
16 novembre 14h00-17h00
13 novembre 14h00-17h00
10 novembre 14h00-17h00
07 novembre 14h00-17h00
04 novembre 14h00-17h00
01 novembre 14h00-17h00

Le Blanc-Mesnil
25 novembre 14h00-17h00
22 novembre 14h00-17h00
19 novembre 14h00-17h00
16 novembre 14h00-17h00
13 novembre 14h00-17h00
10 novembre 14h00-17h00
07 novembre 14h00-17h00
04 novembre 14h00-17h00
01 novembre 14h00-17h00

Le Blanc-Mesnil
25 novembre 14h00-17h00
22 novembre 14h00-17h00
19 novembre 14h00-17h00
16 novembre 14h00-17h00
13 novembre 14h00-17h00
10 novembre 14h00-17h00
07 novembre 14h00-17h00
04 novembre 14h00-17h00
01 novembre 14h00-17h00

Le Blanc-Mesnil
25 novembre 14h00-17h00
22 novembre 14h00-17h00
19 novembre 14h00-17h00
16 novembre 14h00-17h00
13 novembre 14h00-17h00
10 novembre 14h00-17h00
07 novembre 14h00-17h00
04 novembre 14h00-17h00
01 novembre 14h00-17h00

Le Blanc-Mesnil
25 novembre 14h00-17h00
22 novembre 14h00-17h00
19 novembre 14h00-17h00
16 novembre 14h00-17h00
13 novembre 14h00-17h00
10 novembre 14h00-17h00
07 novembre 14h00-17h00
04 novembre 14h00-17h00
01 novembre 14h00-17h00